

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_005_CC_5
*Modification des statuts de la régie
communautaire Eau et Assainissement La
Créole*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_005_CC_5 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT LA CRÉOLE

Le Président de séance expose :

Par une délibération en date du 28 octobre 2019, le Conseil communautaire du TCO a adopté les statuts de la régie communautaire La Créole. Ces statuts ont été modifiés par délibérations en date du 16 décembre 2019 puis du 18 décembre 2020.

Une nouvelle modification des statuts de la régie communautaire La Créole est nécessaire afin d'optimiser le fonctionnement de son conseil d'administration et d'assurer plus aisément le quorum lors de ses séances.

Ainsi, les statuts en vigueur prévoient, à **l'article 9** que le Conseil d'Administration de « *La Régie communautaire LA CREOLE* » est composé de 13 membres, sans suppléants, désignés par le conseil communautaire du TCO sur proposition du (de la) Président(e) (article R. 2221- 5 du CGCT), selon la répartition suivante :

- 10 conseillers communautaires du TCO, soit 2 élus par commune,
- 2 personnalités qualifiées,
- 1 représentant élu du personnel parmi les membres du comité social et économique, dans les conditions fixées ci-après. »

La composition actuelle du conseil d'administration de la Créole est la suivante :

1/Conseillers communautaires :

- M. Yann CRIGHTON (Saint-Paul)
- M. Michel CLEMENTE (Saint-Paul)
- M. Philippe LUCAS (Saint-Leu)
- M. Pierre GUINET (Saint-Leu)
- M. Daniel PAUSE (Trois Bassins)
- Mme Jocelyne JANNIN (Trois Bassins)
- M. Jean-Bernard MONIER (La Possession)
- Mme Josée MUSSARD-POLEYA (La Possession)
- Mme Jasmine BETON (Le Port)
- Mme Catherine GOSSARD (Le Port)

2/ Personnalités qualifiées : Jean-Claude FUTHAZAR et Sébastien GUYON

3/ Elu du personnel Comité Social Economique : M. François SMITH

Afin de s'assurer d'un meilleur présentiel lors de séances du conseil d'administration, il est proposé de ne plus faire référence au nombre d'élus par commune (« 2 élus par commune ») et de s'en tenir à 10 conseillers communautaires du TCO.

Il est proposé de différer l'entrée en vigueur de cette modification statutaire au 16 avril 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- MODIFIER l'alinéa 1 de l'article 9 des statuts de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole comme suit :

« le Conseil d'Administration de La Régie communautaire LA CREOLE est composé de 13 membres, sans suppléants, désignés par le conseil communautaire du TCO sur proposition du (de la) Président(e) (article R. 2221- 5 du CGCT), selon la répartition suivante :

- **10 conseillers communautaires du TCO,**
- **2 personnalités qualifiées,**
- **1 représentant élu du personnel parmi les membres du comité social et économique, dans les conditions fixées ci-après ».**

- DIRE que la modification statutaire relative à l'alinéa 1 de l'article 9 susvisé sera applicable à compter du 16 avril 2023,

- AUTORISER le Président à signer tous les documents et à mener toutes les démarches dans le cadre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président